

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 14/04/2026

DEL-14042026-03

Date de convocation :
07/04/2024

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 17 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Bram, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 61
- présents : 58
- procurations : 2
- votants : 60

PRESENTS : ALBERT Loïc, ALRIC Didier, ASENSIO Brice, BARBERO Bertrand, BARTHEZ Gilles, BAUDIN Nathalie, BEAUJARD Xavier, BENAZETH Céline, BERTRAND Bruno, BREIL Bernard, BRUSTIER Aurore, BRUTY Régis, CADENAT Thierry, CALMON Régis, CATHALA André, CAZENAVE Serge, CHARPENTIER Charlotte, DANJOU Sarah, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABBRO Odile, FARNE Jean-Henry, FAUCON-MEJEAN Claudie, FERRAGU Alice, FOURRIER Florence, FRECHENGUES Magali, FROMILHAGUE Dominique, GALANT Michel, GASC Léo, GERPHAGNON Christophe, GIL Steven, JOURNET Jessica, JUIN Denis, JULLIN Olivier, LADOUCE Patrick, LALA-LAFFONT Maryse, LANNES Eric, LANNES Philippe, LASSALLE Catherine, LUCATO Christian, MARIO Jean-Christophe, MARTY Jean-Claude, MARTY Hélène, MAZIERES Anne-Marie, MISSE Eric, MONBILLIARD Martine, PEROTTO Serge, PEYRAS Benjamin, RAFFY-RIVALS Aude, ROIG Andrée, ROUX Serge, SARDA Jean-Baptiste, SERRANO Serge, TANDOU Michel, VARILLES Gilbert, VILESPY Estelle, VIOLA André, VIOLA Patrick, FAYARD Clémence (suppléante de GUILHEMAT Emilien)

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : GRANGER Laurent a donné pouvoir à SERRANO Serge, FONTES Frédéric a donné pouvoir à VILESPY Estelle

ABSENTS : PAUL Painco

Secrétaire de séance : LASSALLE Catherine

OBJET : Election des vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, et le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° en DLC/BCLIF-2025-093 du 29 septembre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération précédente déterminant à 9 le nombre de vice-présidents :

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement

Considérant que le président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Election du 1^{er} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin, après un appel de candidature, un seul candidat se présente : Bernard BREIL.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté des assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	60
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	56

Bernard BREIL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 1^{er} vice-président de la communauté.

Election du 2^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin, après un appel de candidature, une seule candidate se présente : Claudie FAUCON MEJEAN.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté des assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	60
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	56

Claudie FAUCON MEJEAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 2^{ème} vice-présidente de la communauté.

Election du 3^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Il est procédé au 1er tour de scrutin, après un appel de candidature, un seul candidat se présente : Serge SERRANO

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté des assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	60
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	58

Résultats : Serge SERRANO : 58 voix

Serge SERRANO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 3^{ème} vice-président de la communauté.

Election du 4^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Il est procédé au 1er tour de scrutin, après un appel de candidature, une seule candidate se présente : Estelle VILESPY.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté des assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	60
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	58

Résultats : Estelle VILESPY : 58 voix

Estelle VILESPY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 4^{ème} vice-présidente de la communauté.

Election du 5^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Il est procédé au 1er tour de scrutin, après un appel de candidature, un seul candidat se présente : Brice ASENSIO

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté des assesseurs, en présence de

l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	60
Bulletins blancs	10
Bulletins nuls (annexés au PV)	3
Suffrages exprimés	47

Résultats : Brice ASENSIO : 47 voix

Brice ASENSIO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 5^{ème} vice-président de la communauté.

Election du 6^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Il est procédé au 1er tour de scrutin, après un appel de candidature, une seule candidate se présente : Sarah DANJOU.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté des assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	60
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	56

Résultats : Sarah DANJOU : 56 voix

Sarah DANJOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 6^{ème} vice-présidente de la communauté.

Election du 7^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Il est procédé au 1er tour de scrutin, après un appel de candidature, un seul candidat se présente : Denis JUIN

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté des assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	60
Bulletins blancs	6
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	54

Résultats : Denis JUIN : 54 voix

Denis JUIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le
AV

président le proclame élu 7^{ème} vice-président de la communauté.

Election du 8^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Il est procédé au 1er tour de scrutin, après un appel de candidature, une seule candidate se présente : Magali FRECHENGUES

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté des assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	60
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	56

Résultats : Madame Magali FRECHENGUES : 56 voix

Magali FRECHENGUES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 8^{ème} vice-présidente de la communauté.

Election du 9^{ème} vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Il est procédé au 1er tour de scrutin, après un appel de candidature, un seul candidat se présente : Olivier JULLIN

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté des assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	60
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls (annexés au PV)	2
Suffrages exprimés	54

Résultats : Olivier JULLIN : 54 voix

Olivier JULLIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 9^{ème} vice-président de la communauté

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 011-200035707-20260414-DEL_14042026_03-DE

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>